Luxembourg, le 15 novembre 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

DEMOKRATESCH PARTEI

Chambre des Députés Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Justice:

« L'Administration des Etablissements pénitentiaires a récemment publié un avis de marché concernant la fourniture de produits laitiers et crèmerie pour les besoins du Centre pénitentiaire de Luxembourg à Schrassig pendant l'année 2018. Le dossier de soumission indique des unités de volume (kg, litres etc.) assez restrictives concernant l'emballage des produits à fournir. Il est par exemple indiqué que le lait demi-écrémé doit être fourni dans un tetra-pak avec paille de 0,2 litres

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre peut-il m'expliquer pourquoi le dossier de soumission précité indique des critère tellement restrictifs concernant le volume des emballages ? En effet, ces critères risquent d'écarter un bon nombre de fournisseurs locaux et régionaux potentiels qui utilisent des emballages d'un volume différent.
- Ne serait-il pas préférable d'indiquer des volumes approximatifs dans un tel dossier de soumission afin d'augmenter le nombre de fournisseurs potentiels et de ne pas écarter des entreprises locales et régionales ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

9, rue du St. Esprit B.P. 510 L-2015 Luxembourg

Tel.: 22 41 84 1 Fax: 47 10 07

dp@dp.lu www.dp.lu

Lex DELLES Député